



Les risques électriques

Les contacts directs ou indirects avec une pièce nue ou conductrice sous tension sont à l'origine de risques de brûlures, d'électrisation, voire de mort par électrocution. Pour intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique, **vous devez être habilité(e) par l'entreprise dans laquelle vous effectuez votre mission, et à jour de votre visite médicale SIR.**



Les mesures de précaution

- **Portez toujours vos équipements de protection individuelle**, mis à disposition par votre agence ou l'entreprise où vous êtes détaché(e).
- **Respectez les procédures de consignation et de déconsignation**, et ne manipulez jamais d'appareil électrique sur un sol humide.
- **Signalez à votre responsable tout matériel et outil abimés.**
- N'intervenez jamais dans une armoire électrique, si vous n'êtes pas habilité(e).
- En cas de travaux d'excavation, **ne creusez pas sous les grillages avertisseurs de couleurs.**



En cas d'accident, si vous découvrez un collègue inconscient et au contact d'un appareil sous tension, respectez ces consignes :

➤ **Mettez l'appareil hors tension sans toucher au corps de la victime pour éviter le sur-accident.**

Coupez ou faites couper le courant, et prévenez immédiatement les secours au 112, les pompiers au 18 ou le SAMU au 15.

Panneaux de signalisation des dangers électriques



- C0027 Danger électrique
- C0028 Danger électrique
- C0003 Armoire sous tension
- C0032 Escalade interdite
- C0034 Haute tension
- C0017 Champs magnétique important
- C0016 Champs magnétique
- C0030 Danger dû à la proximité de ligne électrique
- C1059 Câbles électriques enterrés
- C0057 Terre
- C0029 Danger électrostatique
- C0012 Danger électrostatique



Manpower
Sécurité